

CULTURES
OCCIDENTALES
ET LIBERTÉ
D'EXPRESSION

LES ENJEUX DE LA CARICATURE DANS UN MONDE GLOBALISÉ

Les événements tragiques du 7 janvier 2015, où douze personnes, dont dix dessinateurs et proches du journal satirique *Charlie Hebdo*, ont été exécutées, ont révélé une fois de plus la difficulté de vivre ensemble à une époque où l'information circule à la vitesse de l'éclair. Dans notre monde globalisé, toujours plus contrôlé et sécurisé, mais aussi rendu vulnérable à la suite des révélations d'un Julian Assange (WikiLeaks) ou d'un Edward Snowden (NSA), Internet est un espace favorable au partage de la connaissance autant qu'un véhicule propice à la désinformation. Vérités et mensonges s'y côtoient. Tout document est visible par tous et peut être interprété de multiples façons. Dès lors, la projection instantanée sur la scène virtuelle sans frontières de *textes* ancrés dans leurs contextes culturels fait voler en éclat leur signification première et engendre des situations explosives¹.

Comme le souligne Flemming Rose, responsable de la publication des caricatures de Mahomet dans le désormais fameux journal danois *Jyllands-Posten* le 30 septembre 2005, la tyrannie du « politiquement correct » menace la démocratie². Selon Rose, le problème d'Internet est que l'information circule dans un monde où règnent manipulation et ignorance. La diversification culturelle, religieuse et ethnique de nos sociétés invite à un examen attentif de sa complexité³. La multiplicité des convictions

1 ROSE, F. 14 février 2015. Interview. « Copenhagen, Speech, and Violence », dans *The New Yorker*. <http://www.newyorker.com/news/news-desk/copenhagen-speech-violence>. Dernière consultation : le 09-04-2015.

2 *Ibid.* Les éléments relatifs à la tyrannie du silence et à la contrainte du politiquement correct proviennent de ROSE, F. 2014. *The Tyranny of Silence*. Washington : The Cato Institute.

3 ROSE, F. Interview.

et des sensibilités sonne l'urgence de comprendre ce que liberté d'expression veut dire dans un univers traversé par tant de croyances et perspectives, où les distances spatiales et temporelles sont anéanties. Tout réside désormais dans le hic et nunc, or un contexte se distingue justement par sa plasticité spatiale et temporelle. Pour éviter le mutisme bien-pensant, il importe de dégager les contextes dans lesquels les textes polémiques sont produits, et cerner ceux dans lesquels ils sont reçus, pour mieux saisir les enjeux du droit à la parole dans les limites du respect d'autrui.

Très tôt après les événements de Paris, on a pu constater des différences majeures dans la manière de rapporter l'événement, non pas seulement entre l'Occident et le monde arabo-musulman, mais au sein même des médias occidentaux, dans des contextes culturels qui de prime abord sont proches, et où une certaine idée de la liberté d'expression est a priori partagée. En effet, les journaux américains et britanniques, s'ils condamnaient toujours les attaques terroristes et rendaient hommage aux caricaturistes, choisissaient le plus souvent de ne pas montrer les dessins controversés, contrairement aux médias français. En agissant de la sorte, ils furent accusés de lâcheté et d'hypocrisie. Mais les raisons d'un tel choix ne se réduisent pas à un simple manque de courage ; elles se fondent sur des réalités culturelles et historiques déterminées. Il n'est ici d'emblée plus question de polarisation entre deux mondes, mais bien d'une diversification de points de vue, d'une fragmentation d'interprétations. D'où l'importance d'envisager

ces questions dans une perspective qui n'est plus internationale, mais transculturelle.

Il existe différentes conceptions de la liberté d'expression. Celle-ci est un principe fondamental en France. Nous pouvons lire dans la *Déclaration des droits de l'Homme*, à l'article 11, que « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ». Cette liberté d'expression n'est cependant pas totale ; elle est encadrée par la loi et implique des devoirs et responsabilités, notamment pour les lois mémorielles. La notion de liberté d'expression est donc restrictive à deux niveaux. Diffamation et injure d'une part, perçues comme des agressions contre une personne ; la notion de diffamation existe pour protéger son image. D'autre part, le négationnisme, l'incitation à la haine raciale, les propos antisémites, racistes, homophobes, ou encore l'apologie des crimes contre l'humanité sont punissables⁴. La presse est donc libre, mais des dispositions légales existent en France pour limiter le droit à la parole. Les choses se compliquent évidemment dès lors que l'on se retrouve sur les réseaux sociaux, sphère hybride où certains propos inacceptables en France sont autorisés aux États-Unis.

Nous avons vu dans l'actualité récente que les Américains peinent à comprendre pourquoi Dieudonné est condamné pour ses propos antisémites, et pas *Charlie Hebdo* pour ses caricatures du prophète Mahomet. L'explication est relativement simple : d'une part, il y a une incitation au crime racial ; d'autre part, il s'agit de dessins qui tournent en

4 LELOUP D. et LAURENT S. 14 janvier 2015. « "Charlie", Dieudonné... : quelles limites à la liberté d'expression ? », dans *Le Monde*, mis à jour 15 janvier 2015. http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/01/14/de-charlie-a-dieudonne-jusqu-ou-va-la-liberte-d-expression_4555180_4355770.html. Dernière consultation : le 09-04-2015.

dérision, mais n'encouragent pas à commettre de crimes⁵. Les propos de l'humoriste sont donc qualifiés de haineux et condamnés en France, mais ne le seraient pas aux États-Unis⁶. Il semble ainsi établi que se moquer d'une doctrine religieuse dans l'hexagone n'est pas un crime puisqu'on y revendique le droit à l'irrespect, élément central de la caricature. Or, c'est justement cela qui ne passe pas : le manque de respect ne franchit pas les frontières de certains groupes sociaux ou religieux. *Charlie Hebdo*, dans la tradition de son prédécesseur *Hara-Kiri*, s'autoproclame « bête et méchant ». Tout le monde en prend pour son grade, et pas que les musulmans, ni même les groupes religieux. Les catholiques ont souvent été tournés en dérision, héritage d'un passé anticlérical. Quant aux Belges, la Une annonçant le décès de Baudouin – « Le Roi des cons est mort » – avait en son temps créé un tollé et le numéro ne fut pas distribué dans le royaume.

Nous dénonçons souvent de ce côté de l'Atlantique l'obsession du « politiquement correct » des Américains, une attitude perçue comme méprisante et indignes. Mais le droit de se moquer des religions n'existe pas aux États-Unis ; le premier amendement de la Constitution (1787) stipule d'emblée qu'aucune loi ne légifère l'établissement ou n'interdit l'exercice d'une religion. Le bien-vivre ensemble implique qu'on ne heurte pas gratuitement les sensibilités religieuses. D'où la prudence des médias et leur refus d'envenimer des situations détonantes : il ne faut pas risquer de stigmatiser une communauté au risque de s'aliéner ses membres et de perdre un précieux lectorat. Mais se limiter à ce constat serait naïf, car au-delà d'un certain consensus sur la bonne manière de penser et de traiter ce sujet, des questions d'ordre géopolitique plus épineuses surviennent aussitôt.

5 *Ibid.*

6 ROSE, F. Interview.

Il existe une très longue histoire des *cartoons* aux États-Unis, lesquels ont contribué au succès de la presse dans le pays. Les caricatures politiques circulent librement sans crainte de répression, pour autant que les illustrations ou les propos tenus ne limitent pas la liberté de l'autre. Contrairement à la France, il existe aux États-Unis très peu de limites légales à la liberté d'expression, mais la pression sociale et le « politiquement correct » jouent un rôle important. Le problème d'une telle posture, c'est qu'elle mène à la « tyrannie du silence » évoquée plus haut. Craignant d'offenser, on se tait. Au-delà de cette différence fondamentale entre la France et les États-Unis, le traitement de l'information varie également. On peut effectivement s'étonner que des manifestations racistes ou des propos négationnistes soient tenus librement aux États-Unis, et que par ailleurs, il y ait une certaine frilosité, voire un refus catégorique, de publier les caricatures. Les raisons avancées sont des raisons d'usage, non des raisons légales. Heurter des groupes religieux aux États-Unis est inacceptable, d'où le regard critique porté sur *Charlie Hebdo*.

Les caricatures controversées n'ont donc pratiquement jamais été diffusées dans les médias américains, à l'exception du *Washington Post*, lequel s'est fait remarquer par la publication de la Une de *Charlie Hebdo* post-attentat, une véritable première⁷. Le journal a estimé que cette couverture, une simple représentation du prophète, n'était pas susceptible de blesser les lecteurs. Mais le *Washington Post* reste une exception (avec *Huffington Post*, *Gawker*, *Buzzfeed* et *Vox*); les autres médias ont préféré s'abstenir. Le rédacteur en chef du *New York Times*, par exemple, justifie son choix de ne pas diffuser

7 FARHI, P. 12 janvier 2015. « Washington Post Carries New Charlie Hebdo Cover Depicting Prophet Muhammad », dans *The Washington Post*. <http://www.washingtonpost.com/news/comic-riffs/wp/2015/01/12/charlie-hebdo-reveals-next-cover-a-cartoon-of-prophet-muhammad-behind-the-sign-je-suis-charlie/>. Dernière consultation : le 09-04-2015.

les caricatures par la crainte qu'elles puissent blesser certaines personnes, ce qui ne correspond pas à la ligne éditoriale du quotidien. Une description devrait suffire au lecteur pour pouvoir s'en faire une idée, argument qui a le don d'irriter le dessinateur américain Art Spiegelman, vu que les caricatures ne peuvent justement pas être réduites à des mots. Tout l'art de la caricature réside dans le talent de son auteur à représenter sans avoir recours au langage.

La réticence à publier les caricatures de *Charlie Hebdo* est regrettée par Spiegelman, qui dénonçait déjà la crainte étatsunienne face aux possibles représailles lors de l'affaire danoise. Dans son essai intitulé « Drawing Blood », publié dans *Harper's*, un des seuls journaux américains à avoir reproduit les caricatures en 2006, Spiegelman insiste sur la nécessité de voir les dessins pour tenter de les comprendre⁸. Il déplore que ces illustrations aient à ce point polarisé l'Occident et le monde musulman, positionnant ce dernier comme l'autre qui ne peut être assimilé. Dix ans plus tard, l'artiste réitère ses arguments face à la nouvelle polémique. L'essence même de la caricature est d'insulter, répète-t-il. Une caricature est une image chargée de signification, dont la concision – quelques traits adroits – parvient néanmoins à faire passer un message⁹. Et Spiegelman de s'étonner que les photos infâmes et dégradantes des prisonniers d'Abu Ghraib n'aient provoqué de réactions plus courroucées, alors que d'innocents dessins sans grande originalité s'avèrent explosifs¹⁰.

Un débat télévisé organisé dans la foulée des attentats mit rapidement en évidence les points d'opposition entre ses deux intervenants, Tariq Ramadan, professeur à

8 SPIEGELMAN, A. 2006. « Drawing Blood : Outrageous Cartoons and the Art of Outrage », dans *Harper's*, p. 43.

9 *Ibid.*, p. 45.

10 *Ibid.*, p. 47.

l'Université d'Oxford et spécialiste européen du monde musulman en Europe, et Art Spiegelmann, lauréat du Prix Pulitzer pour sa bande dessinée *Maus*, mémoire sur l'Holocauste¹¹. Si les deux hommes s'accordent sur l'importance du contexte politique général, notamment la présence américaine au Moyen-Orient, et sur le fait que l'extrémisme est désormais un combat universel, leurs vues divergent profondément quant à la normalisation du discours islamophobe et à la discrimination à l'encontre des musulmans. Là où le premier dénonce la provocation et l'acharnement systématique contre une communauté privée de dignité, l'autre réfute cet argument de partialité, car selon lui les musulmans de France ne sont pas marginalisés. Ce débat d'experts pointe une fois de plus la nécessité non seulement de décrypter les caricatures qui sont au cœur de la contestation, mais aussi de les contextualiser, à savoir s'interroger sur les motivations de leurs auteurs, les circonstances dans lesquelles elles ont été produites, l'histoire du journal qui les a publiées, les destinataires auxquels elles s'adressent.

Au Royaume-Uni, la culture anglo-saxonne et l'ancrage européen mènent à un positionnement à la croisée des chemins. La caricature politique jouit d'un immense succès outre-Manche dès ses débuts, notamment grâce à l'un de ses pionniers, le journaliste, critique, et polémiste William Hogarth. Déjà en 1740, Robert Walpole était représenté les fesses à l'air, satire radicale du culte de la personnalité et de la politique de favoritisme pratiquée par le Premier ministre. La caricature connut son âge d'or de 1760 à 1830, car la censure n'existait pas pour les dessins. Face

11 « Comics Legend Art Spiegelman and Scholar Tariq Ramadan on Charlie Hebdo and the Power Dynamic of Satire », *Democracy Now !* Émission télévisée. http://www.democracynow.org/2015/1/8/comics_legend_art_spiegelman_scholar_tariq. Dernière consultation : le 09-04-2015. Voir également SPIEGELMAN, A. 1998. *Maus*. Traduction de Judith Ertel, Paris : Flammarion.

à ce vide juridique, les dessinateurs s'en donnèrent à cœur joie¹². Entretemps, la société britannique a changé, et si les caricatures et la presse satirique se portent bien, la publication des dessins du prophète fait débat. Ici aussi, il est essentiel de se pencher sur le contexte socioculturel. La Grande-Bretagne présente un modèle d'intégration prônant la diversité, contrairement à la France qui repose sur des valeurs républicaines et séculaires. Depuis plusieurs années, les Premiers ministres se succèdent en vantant les mérites d'une société britannique exemplaire de par son pluralisme ethnique, religieux, et même national.

Par conséquent, certaines précautions sont prises pour ne pas heurter les lecteurs. Les médias britanniques, à l'instar de leurs homologues américains, se sont plutôt gardés de reproduire les caricatures ou les ont précédées de mises en garde. L'argument déterminant repose sur la tolérance et le sens des responsabilités; il s'agit de déterminer si la publication de telles caricatures est justifiée, et ne met point en danger la vie d'autrui. Les journalistes évaluent donc leurs options en s'interrogeant sur ce qu'il est juste de faire, au sein d'une société multiculturelle et multiconfessionnelle. Comme l'écrit Roy Greenslade dans le *Guardian* en date du 11 janvier 2015, la liberté de la presse ne veut pas dire qu'on peut tout publier. Il ne faut pas jouer la carte de l'héroïsme à tout va et aliéner davantage la communauté musulmane¹³. Il faut toutefois noter que si la chaîne *Sky News* a choisi de censurer Caroline Fourest à l'antenne, car celle-ci brandissait la Une de *Charlie Hebdo*, la *BBC* revoit elle ses directives

12 BAKER of DORKING, K. 4 octobre 2010. « The History of British Cartoons and Caricatures », Gresham Lecture, Museum of London. <http://www.gresham.ac.uk/lectures-and-events/the-history-of-british-cartoons-and-caricature>. Dernière consultation : le 09-04-2015.

13 GREENSLADE, R. 11 janvier 2015. « Charlie Hebdo Cartoons : Press Strives to Balance Freedom and Responsibility ». dans *The Guardian*. <http://www.theguardian.com/media/2015/jan/11/charlie-hebdo-cartoons-uk-press-publish>. Dernière consultation : le 09-04-2015.

que d'aucuns jugent totalement obsolètes. En effet, on peut y lire noir sur blanc que le prophète Mahomet ne doit pas être représenté¹⁴.

Plus interpellant fut l'article d'opinion publié par Tony Barber, rédacteur en chef du *Financial Times*, à peine quelques heures après l'attentat contre *Charlie Hebdo*. Le billet d'humeur initial vilipendait le journal français et qualifiait sa ligne éditoriale de « stupide » et « irresponsable ». Une version édulcorée fut proposée ultérieurement, à la suite des virulentes critiques adressées au *Financial Times*¹⁵. Pour comprendre une telle réaction face à la provocation française, il faut rappeler le traumatisme de la fameuse fatwa décrétée contre Salman Rushdie, auteur des polémiques *Versets sataniques*, en 1988, et qui déclencha des émeutes, des autodafés, et contraignit l'auteur à une vie clandestine durant plusieurs années. Si la page est désormais tournée, l'épisode a laissé des traces, notamment parce que les musulmans non seulement s'étaient sentis insultés, mais aussi exclus et démunis face à une loi contre le blasphème qui ne leur offrait aucun moyen de défense légitime dans leur propre pays. En effet, le Royaume-Uni n'est pas un pays laïque; il existe bien une religion d'État. Depuis, la loi a été abrogée. Les différences entre presse française et britannique sont historiques. La caricature en France est militante et caustique; en Grande-Bretagne, si l'on peut être très critique au niveau politique, la religion est un sujet auquel

14 PLUNKETT, J. 9 janvier 2015. « BBC Revises Muhammad Ban as BBC1 News Bulletin Features Charlie Hebdo Cover ». BBC. <http://www.theguardian.com/media/2015/jan/09/bbc-revises-muhammad-ban-bbc1-news-bulletin-features-charlie-hebdo-cover>. Dernière consultation : le 10-04-2015.

15 BARBER, T. 7 janvier 2015. « The Gunmen in Paris Attacked More than a Muslim-Baiting Magazine », dans *The Financial Times*. <http://www.ft.com/cms/s/0/9f90f482-9672-11e4-a40b-00144feabdc0.html#axzz3WqlZ9COn>. Dernière consultation : le 09-04-2015. De nombreux médias ont relayé les propos sévères de Tony Barber, avant correction de la page incriminée. Voir par exemple GOLDBERG, J. 8 janvier 2015. « We Are Not All Charlie ». [theatlantic.com](http://www.theatlantic.com/international/archive/2015/01/we-are-not-all-charlie-hebdo-attack/384319/), <http://www.theatlantic.com/international/archive/2015/01/we-are-not-all-charlie-hebdo-attack/384319/>. Dernière consultation : le 09-04-2015.

on ne touche pas.

Comme l'a souligné la chroniqueuse américaine au *New Yorker* Amy Davidson, l'irrévérence était la signature de *Charlie Hebdo*, et les dessinateurs assassinés doivent être salués pour avoir non seulement défendu, mais vécu selon ce principe¹⁶. Les caricatures ont été détournées de leur trajectoire et le tourbillon médiatique les a propulsées sous d'autres latitudes où la satire a engendré la barbarie. Dès lors que la caricature s'adresse à des individus issus de diverses cultures ou traditions, leur interprétation est complexe. Tout l'enjeu aujourd'hui est de parvenir à un équilibre entre liberté d'expression et bien-vivre ensemble, sans pour autant user d'un langage aseptisé, d'une rhétorique insipide où les euphémismes sont légion.

Revendiquer une identité nationale, régionale, ou confessionnelle n'est pas un crime. Les individus construisent leurs identités grâce à leurs diverses appartenances, comme l'a expliqué Amin Maalouf, et non pas en renonçant à certaines parts d'eux-mêmes¹⁷. Homi Bhabha soutient que dans l'espace hybride de nos rencontres, dans les zones interstitielles de nos contacts, dans ces lieux de la culture intrinsèquement productifs, de nouvelles identités se forment et des expressions originales voient le jour. La rencontre avec l'altérité nous fait « émerger comme les autres de nous-mêmes.¹⁸»

Le grand projet d'un bien-vivre ensemble n'est donc pas une vaine utopie, pour autant que l'on soit prêts à accepter que ces cartographies inédites soient imparfaites, le fruit de collusions inévitables et de collisions fortuites. Tout arrive par friction, rien n'est lisse. Le terrain est accidenté.

16 DAVIDSON, A. 7 janvier 2015 « The Attack on Charlie Hebdo », *newyorker.com* <http://www.newyorker.com/news/amy-davidson/attack-charlie-hebdo>. Dernière consultation : le 09-04-2015.

17 MAALOUF, A. 1998. *Les Identités meurtrières*, Paris : Grasset.

18 BHABHA, H. K. 2007. *Les Lieux de la culture. Une théorie postcoloniale*, traduit de l'anglais par Françoise Bouillot, Paris : Payot, p. 83.

Dans ce contexte, pour que la satire fonctionne, il faut qu'elle ait des objectifs louables, explique Tim Parks¹⁹. Selon certains médias anglo-saxons, *Charlie Hebdo* a échoué, car les caricatures ont renforcé les préjugés et mené à la violence. À quoi sert donc la satire, s'interroge Parks? En général, on se moque, mais le motif est noble. Le but ultime n'est pas de ridiculiser, mais d'instaurer un changement. Il est essentiel, pour comprendre la satire, de partager un certain bon sens et un code moral²⁰. Un sens de l'humour bien sûr, mais aussi une certaine sagesse, telle que celle qui émane des dessins de Joe Sacco, journaliste américain, né en Europe et ayant travaillé au Moyen-Orient. Sa réponse à l'attaque contre *Charlie Hebdo* se traduit en quelques traits qui soulèvent davantage de questions qu'ils n'apportent de solutions. Dans ses dessins, il se met en scène et évoque précisément la question de l'utilité de la caricature, le désarroi face à l'horreur, l'absurdité de la violence, la difficile représentation de l'autre, nos travers et nos contradictions, constitutifs de notre humanité²¹.

19 PARKS, T. 16 janvier 2015. « The Limits of Satire ». *The New York Review of Books*. <http://www.nybooks.com/blogs/nyrblog/2015/jan/16/charlie-hebdo-limits-satire/>. Dernière consultation : le 10-04-2015.

20 Ibid.

21 SACCO, J. 9 janvier 2015. « Joe Sacco : On Satire – A Response to the Charlie Hebdo Attacks ». *theguardian.com*, <http://www.theguardian.com/world/ng-interactive/2015/jan/09/joe-sacco-on-satire-a-response-to-the-attacks>. Dernière consultation : 09-04-2015.

Enjeux

Faire prendre conscience aux élèves que différentes approches de la liberté d'expression sont possibles et qu'elles dépendent de spécificités culturelles

Aider les élèves à développer un point de vue personnel, nuancé et contextualisé sur la liberté d'expression, et notamment sur la diffusion de contenus médiatiques qui peuvent choquer

Objectifs

1. Identifier les différences culturelles par rapport à la liberté d'expression (France et États-Unis)
2. Aborder le cadre législatif américain
3. Amorcer une réflexion sur l'équilibre entre liberté d'expression et vivre ensemble

4x50 min.

Agrandissements de billets de banque, documents-élèves

Durée

Matériel

ACTIVITÉ

1

Introduction aux différentes identités culturelles (15 min.)

Document-élève : Activité 1

Demander aux élèves de sortir les éventuels billets qu'ils ont dans leur portefeuille et leur demander de décrire les éléments figuratifs qui les illustrent. Faire de même avec le billet français et les billets américains. Utiliser directement le document-élève ou des agrandissements de billets s'ils n'en ont pas. Compléter le document-élève.

Retrouvez les documents-élèves personnalisables sur www.csem.be/vivreensemble



Style architectural gothique



Style architectural de la Renaissance

Reconnais-tu des édifices en particulier ?

Les billets en euros ne représentent pas d'édifices particuliers ; ils reprennent les styles architecturaux caractérisant certaines périodes historiques de l'Europe. La Banque Centrale européenne a donc décidé d'illustrer l'identité européenne par les spécificités architecturales sur ses billets.



Examinons à présent un ancien billet de cent francs français. Quel symbole français illustre ici l'identité nationale ?

Ce billet représente notamment la *Marianne*, que l'on retrouve dans le tableau *La Liberté guidant le peuple* (1831) d'Eugène Delacroix. L'identité nationale s'exprime ici du point de vue de la révolution dont triompheront la démocratie et la république laïque.

LES ILLUSTRATIONS DES BILLETS DE BANQUE



Style architectural classique



Style architectural roman



Quelle devise est-elle mentionnée sur ces deux billets ? Que pouvons-nous en conclure à propos de l'expression de ces trois identités ?

Ces deux billets comprennent la devise « In God we trust ». Contrairement aux identités européenne et française (avant l'euro), l'identité américaine s'exprime ici du point de vue de la religion.

Lis l'extrait de la constitution américaine et notes-en les cinq idées avec tes propres mots.

1. L'État n'établit pas de religion.
2. L'État n'interdit l'exercice d'aucune religion.
3. L'État ne restreint pas la liberté de parole ou de presse.
4. Les citoyens peuvent se rassembler.
5. Les citoyens peuvent exprimer leur mécontentement collectif via des pétitions.



LA NOTION DE RELIGION CIVILE



Le président prête serment sur la Bible lors de son investiture.



Chaque année, le président gracie une dinde lors de la fête de Thanksgiving. Cette tradition, d'origine chrétienne, est profondément ancrée dans la culture américaine.

On parle aux États-Unis de « religion civile », officiellement indépendante des institutions de l'État, mais profondément ancrée dans les pratiques culturelles et politiques. Ce phénomène s'explique par l'importance de la religion pour les Américains.

ACTIVITÉ

2

Les rapports entre religion et pouvoir aux États-Unis (15 min.) Document-élève : activité 2

Demander aux élèves s'ils pensent que le pouvoir et la religion sont séparés aux États-Unis. En raison des éléments vus dans l'introduction, de nombreux élèves penseront sans doute que non, alors que le premier amendement de la constitution américaine (Bill of Rights) l'affirme pourtant. Analyser cet extrait avec les élèves en récapitulant les cinq idées qu'il contient.

Demander aux élèves de décrire les images du Président américain et d'imaginer ce que la notion de « religion civile » peut signifier.

>> En complément à l'activité 2, il est possible de visionner la vidéo consultable via le lien ci-dessous, qui rappelle combien la nation française s'est construite en opposition à la religion, contrairement aux États-Unis. <http://enseigner.tv5monde.com/fle/la-satire-une-tradition-francaise>



DANS LA CONSTITUTION AMÉRICAINE

« Le Congrès ne fera aucune loi qui touche à l'établissement ou interdise le libre exercice d'une religion, ni qui restreigne la liberté de la parole ou de la presse, ou le droit qu'a le peuple de s'assembler paisiblement et d'adresser des pétitions au gouvernement pour le redressement de ses griefs. » (Premier amendement de la constitution américaine)

ACTIVITÉ

3

Identifier les différences culturelles dans la perception des caricatures (30 min.)

Document-élève : Activité 3

Rappeler aux élèves que le premier amendement garantit la liberté d'expression des Américains et illustrer.

Lire l'article de presse *Excuse my French* (Le Monde, 14 janvier 2015) avec les élèves et leur demander de répondre aux questions.

Exemples de la garantie de la liberté d'expression des Américains

1. Il est permis d'insulter un officier de police, au nom de la liberté d'expression.
2. Lors de l'investiture de Barack Obama, certaines associations racistes comme le Ku Klux Klan, ont explicitement exprimé dans la rue leur colère d'avoir un président noir, sans que cela ne soit punissable.

Dans ce contexte de liberté d'expression très élevée, de nombreux médias américains ont décidé de ne pas relayer les caricatures diffusées par *Charlie Hebdo*. D'une manière générale, les Anglo-Saxons (Américains et Britanniques) ont tendance à éviter des comportements qu'ils jugent provocants et choquants.

EXCUSE MY FRENCH

Floutés. C'est ainsi qu'ont été publiés dans la presse anglo-saxonne les dessins de « *Charlie Hebdo* ». Le journal satirique est un ovni aux États-Unis comme en Angleterre où s'attaquer à la religion reste tabou.

Sur le plateau de la chaîne d'informations américaine CNN, le présentateur est une fois de plus embarrassé. « *Nous avons beaucoup de mal à expliquer à nos téléspectateurs ce qu'est Charlie Hebdo, bredouille-t-il alors qu'il commente en direct la marche républicaine du 11 janvier. Nous n'avons pas de Charlie en Amérique.* »

Cela fait plusieurs jours que les médias américains tentent une comparaison, sans succès. « *Certains disent que c'est un croisement entre The Onion [journal de fausses informations] et le "Daily show" [émission télévisée], poursuit-il. Mais, non, ce n'est pas ça non plus.* » En duplex sur le terrain, place de la République, la star des journalistes de la chaîne, Christiane Amanpour, renchérit : « *Nous n'avons pas cette tradition d'irrévérence envers les religions. Je ne sais pas si les États-Unis pourraient un jour avoir un Charlie Hebdo ou même une télévision qui*

reproduirait ses dessins. »

À quelques exceptions près et principalement sur le Net (comme le *Daily Beast*), depuis le 7 janvier, la plupart des médias anglo-saxons ont choisi de ne pas publier les caricatures de l'hebdomadaire satirique français. Certains se contentent de décrire les « Unes » avec des mots, d'autres enchaînent les adjectifs : irrévérencieux, vulgaire, athée, de gauche, antireligieux, sardonique, obscène, etc., beaucoup ont choisi de flouter les dessins.

Entre le respect et la peur

« *Nous ne publions pas d'images délibérément offensantes envers les religions* », ont répondu les titres de presse, dont le *New York Times*. Même prudence outre-Manche. Cela a d'ailleurs provoqué la colère d'un éditorialiste du *Guardian*, Nick Cohen, qui a dénoncé l'hypocrisie des médias en les accusant de se planquer derrière de grands principes de respect au lieu, selon lui, d'admettre qu'ils ont tout simplement peur.

Si la crainte fait certainement partie des raisons qui empêchent les médias anglo-saxons de produire ou de reproduire des caricatures du Prophète, ce n'est pas la seule. Aucun d'entre eux ne publie jamais de caricatures religieuses, quelle que soit la religion. Ou si peu. Alors même que le délit de blasphème n'existe pas (pas plus qu'en Europe où, s'il est encore inscrit dans la loi, il est tombé en désuétude) et que les lois sur la liberté d'expression sont plus permissives.

Le premier amendement de la Constitution des États-Unis stipule que « *le Congrès ne fera aucune loi relative à l'établissement d'une religion, ou à l'interdiction de son libre exercice; ou pour limiter la liberté d'expression, de la presse* »... L'Amérique réprime uniquement « *l'incitation à*

la haine directe et explicite, claire et précise, sans subtilité, explique Louis-Léon Christians, professeur de droit des religions à l'université catholique de Louvain (Belgique) et expert auprès du *Conseil de l'Europe*. *L'Europe, elle, peut condamner les incitations implicites* ».

La jurisprudence européenne

Au-delà des législations propres à chaque pays, depuis 1985, la *Cour européenne des droits de l'homme* applique un principe souvent très critiqué. « *Cela s'appelle le "test de l'offense gratuite", en référence à un propos qui n'apporte "rien d'utile à un débat sur les affaires du genre humain"* », explique le professeur. Ainsi dans l'affaire Institut Otto-Preminger contre Autriche (interdiction pour attaque contre la religion catholique d'un film mettant en scène la vie débridée de la Sainte Famille chrétienne), en 1994, la *Cour* a tranché en faveur de l'association autrichienne, estimant que « *l'outrance, en l'espèce moquer la sexualité de la Vierge Marie et de Jésus, n'apportait rien d'utile à la société* », poursuit le professeur.

En revanche, lorsque le journaliste et historien Paul Giniewski, auteur d'un article dans *Le Quotidien de Paris* intitulé « *L'obscurité de l'erreur* » analyse le dogme de l'Église catholique et ses liens éventuels avec les origines de l'Holocauste, la *Cour* a estimé, dans un arrêt rendu en 2006, que l'article contribuait à un débat sur les diverses causes possibles de la Shoah et posait donc une question présentant un indiscutable intérêt général.

Outre-Atlantique, les comportements sont contraints par les mœurs plus que par le législateur. « *Aux États-Unis, le contrat social est fondé sur le respect de la religion et le lien social repose sur le fait de croire*, analyse Philippe Portier, historien et sociologue des religions. *Croire, en Amérique, n'est pas perçu comme un affaiblissement de*

l'esprit. En France, une partie de la société s'est construite contre la religion. Pour entrer dans la modernité, opérer cette séparation de l'Église et de l'État et instaurer la laïcité, il a fallu se battre contre et la critiquer. La caricature est un art très français de la rébellion, né des Lumières et de la Révolution dans lequel s'inscrit Charlie Hebdo. »

Dès la fin du XVIII^e siècle, Le Père Duchesne caricaturait notamment les prêtres et les religieuses dans des positions érotico-porno. Ont suivi, au début du XX^e siècle,

l'hebdomadaire anticlérical *La Calotte* puis *L'Assiette au beurre*, journal satirique anarchiste, anticolonialiste, antireligieux et anticonformiste. « *La France a mené un combat d'émancipation*, souligne le professeur Louis-Léon Christians. *Avec la loi de 1905, elle a rompu avec les religions, tandis que les autres pays s'en accommodent.* »

COUVELAIRE, Louise, Excuse My French, Le Monde, 14.01.2015, mis à jour le 19.01.2015 http://www.lemonde.fr/m-actu/article/2015/01/14/des-caricatures-so-french_4556254_4497186.html

EXCUSE MY FRENCH EN QUESTIONS

Quel est l'argument principal avancé par les médias américains pour ne pas publier de caricatures religieuses ?

Le respect (envers les religions) plus que la peur.

La thèse officielle contredite par le document est-elle difficilement acceptable pour toi ?

« Nous n'avons pas cette tradition d'irrévérence envers les religions ».

« Nous ne publions pas d'images délibérément offensantes envers les religions ».

La liberté d'expression est-elle plus réprimée aux États-Unis ? Quelle loi y est en vigueur ?

Non, au contraire, les lois sur la liberté d'expression y sont plus permissives (First Amendment).

1. Le délit de blasphème n'existe pas.
2. Incitation explicite ou implicite.

La différence d'attitude entre les médias américains et européens s'appuie sur des cadres légaux concernant la liberté d'expression qui présentent 1. une similitude de concept : laquelle ? Une différence fondamentale au niveau de la répression : laquelle ?

La prudence.

Quel terme l'auteure utilise-t-elle pour qualifier l'attitude des Britanniques ?

ACTIVITÉ

4

Les pratiques médiatiques politiquement correctes (20 min.) Document-élève : Activité 4

Identifier pour les régimes démocratiques et les régimes non démocratiques l'attitude des caricaturistes et/ou des autorités à leur égard.

Exemple de gestion de l'information

types de pratiques politiquement correctes	exemples	Qu'en penses-tu ?

1

La chaîne de télévision américaine *NBC* a mis un terme, fin juin 2015, à sa relation avec Donald Trump, candidat républicain à la présidence américaine, et annoncé qu'elle ne diffuserait plus les concours *Miss Univers* et *Miss USA*, organisés par des compagnies appartenant à l'homme d'affaires. Elle n'a pas apprécié les propos jugés racistes prononcés par le milliardaire

américain sur les immigrants mexicains : « Lorsque le Mexique nous envoie ses gens, il n'envoie pas les meilleurs éléments (...) Ils envoient ceux qui posent problème. Ils apportent avec eux la drogue. Ils apportent le crime. Ce sont des violeurs. »

Exemple basé sur l'article « Les Américains privés de l'élection de Miss USA », paru dans *Paris Match* le 30 juin 2015. <http://www.parismatch.com/Culture/Medias/Les-Américains-privés-de-l-election-de-Miss-USA-A-cause-de-Donald-Trump-791318>

2

Selon l'archéologue Denis Stanford, il est possible que les Indiens ne fussent pas les premiers Américains. Cette idée dérange : « Toucher à ce dogme, c'est en effet remettre en question la "priorité" des Indiens actuels, c'est admettre que leurs ancêtres n'étaient peut-être pas les seuls ni les premiers à occuper le continent. Ce qui n'est pas très "politiquement correct". On dispose pourtant d'un nombre croissant d'éléments qui étayent cette idée. »

siècle entretenaient, « Une réponse à la mode – car politiquement correcte – consisterait à dire que les Indiens étaient des peuples pacifiques, mais la réalité était tout autre. Il s'agissait en effet, pour la plupart, de sociétés extrêmement belliqueuses. »

Extrait de l'article « Et si les Indiens n'étaient pas les premiers Américains ? », paru dans *L'Express* le 6 juillet 2000. http://www.lexpress.fr/informations/dennis-stanford-et-si-les-indiens-n-etaient-pas-les-premiers-americains_638863.html#1ceav32DcBbeH3q6.99

Extrait de l'article « Les Indiens d'Amérique du Nord : entre guerres et paix », publié dans le numéro de juillet-septembre 2011 de *Pour La Science*, http://www.pourlascience.fr/ewb_pages/a/article-les-indiens-d-amerique-du-nord-entre-guerres-et-paix-27142.php

Selon l'historien Gilles Havard, à la question de savoir quelles relations les groupes d'Indiens du XVII^e

Par ailleurs, de vives discussions animent toujours les débats autour de la dénomination à adopter pour qualifier ces Américains. L'expression de « Native American » est par exemple privilégiée à celle d'« Indian », mais aucune dénomination n'obtient les faveurs de l'ensemble des individus.



© Clive Goddard / CartoonStock

3

Traduction Ma belle-mère est tellement grosse. Ma belle-mère défie la gravité.



© Sandy Huffaker / Cagle Cartoons

4

Traduction Manger des aliments gras, fumer ce cigare, boire cette bière et, oh mon Dieu, cet humour ethnique, on vous embarque!



© John Darkow / Cagle Cartoons

5

Traduction Nous préférons « bonnes vacances », « meilleurs vœux » ou « joyeuse fête séculière ! » Laissons le Christ en dehors de ça.

Types de pratique politiquement correcte

- Ne pas tenir de propos qui peuvent choquer l'ensemble des citoyens ou une communauté en particulier.
- Ne pas remettre en question des thèses instituées en dogmes.
- Privilégier des vérités historiques plus favorables à la communauté concernée.
- Utiliser une terminologie plus consensuelle et/ou recourir à des euphémismes.
- Éviter l'humour à connotation ethnique.
- Éviter les références religieuses pour privilégier un propos neutre.

Exemples

- Donald Trump très critiqué pour ses propos à l'encontre des Mexicains.
- Ne pas vouloir considérer l'idée selon laquelle les Indiens d'Amérique n'étaient peut-être pas les premiers habitants.
- Considérer que les groupes d'Indiens étaient pacifiques alors que non.
- Utiliser l'expression de « Native American » plutôt qu'« Indian » ; ne pas employer de termes comme « gros ».
- Caricature : ne pas employer l'expression « Joyeux Noël ».

ACTIVITÉ 5

Rechercher un équilibre entre liberté d'expression et bien-vivre ensemble (30 min.)

Document-élève : Activité 5

Noter les phrases « Liberté d'expression vs. vivre ensemble? », « Liberté d'expression = engagement » et « Je suis responsable de mon propre discours » au tableau et demander aux élèves de prendre quelques instants pour y réfléchir. Leur demander comment ils comprennent ces affirmations.

Reprendre avec les élèves le point de vue ci-dessous, qui récapitule les enjeux évoqués dans les activités précédentes : « Dès lors que la caricature s'adresse à des individus issus de diverses cultures ou traditions, leur interprétation est complexe. Tout l'enjeu aujourd'hui est de parvenir à un équilibre entre liberté d'expression et bien-vivre ensemble, sans pour autant user d'un langage aseptisé, d'une rhétorique insipide où les euphémismes sont légion. »

Faire réfléchir les élèves :

1. aux dangers d'un relativisme complet des discours
2. à la responsabilité de chacun face à ses propres discours
3. à la nécessité de la tolérance et du dialogue, qui peuvent permettre de construire ensemble des points de vue sur le monde, ouverts aux autres

Poser les questions aux élèves, auxquelles ils répondront en petits groupes. Au terme de la discussion, ils réaliseront une petite synthèse des réponses qu'ils partageront avec le groupe.

L'activité 6 concrétise ces questionnements en mettant les élèves en situation.

Exemples de questionnements

1. sur les dangers d'un relativisme complet des discours : Penses-tu que tout individu peut exprimer n'importe quelle opinion, même les plus extrêmes, qui vont à l'encontre du vivre ensemble ?
2. sur la responsabilité de chacun face à ses propres discours : Que signifie être responsable de nos propres prises de parole ?
3. sur la nécessité de la tolérance et du dialogue, qui peuvent permettre de construire ensemble des points de vue sur le monde, ouverts aux autres : Comment faire pour vivre ensemble ? Quelles actions peuvent-elles permettre d'améliorer notre vie en collectivité ?

ACTIVITÉ

6

Diffuser les récits humoristiques caricaturaux sur Internet (50 min.) Document-élève : Activité 6

Donner le temps aux élèves de lire la caricature et de développer leur point de vue individuel en leur demandant les arguments en faveur et en défaveur de l'autorisation d'un tel site et de telles caricatures. Demander aux élèves d'évaluer dans quelle mesure leur point de vue est une construction culturelle qui peut notamment dépendre de leur lieu de vie.

Une fois les opinions notées, diviser les élèves en groupes impairs (3 ou 5 participants) et proposer un débat argumenté aux élèves à partir du jeu de rôle suivant :

« Votre classe compose le comité de rédaction d'un journal quotidien belge, qui offre aux jeunes la liberté de développer leur propre ligne éditoriale aujourd'hui. Ce journal est diffusé en version papier et via son site Internet (accès payant). En tant que membres du comité de rédaction, vous devez décider de publier ou non cette caricature et de fournir un rapport explicatif de votre décision au rédacteur en chef. »

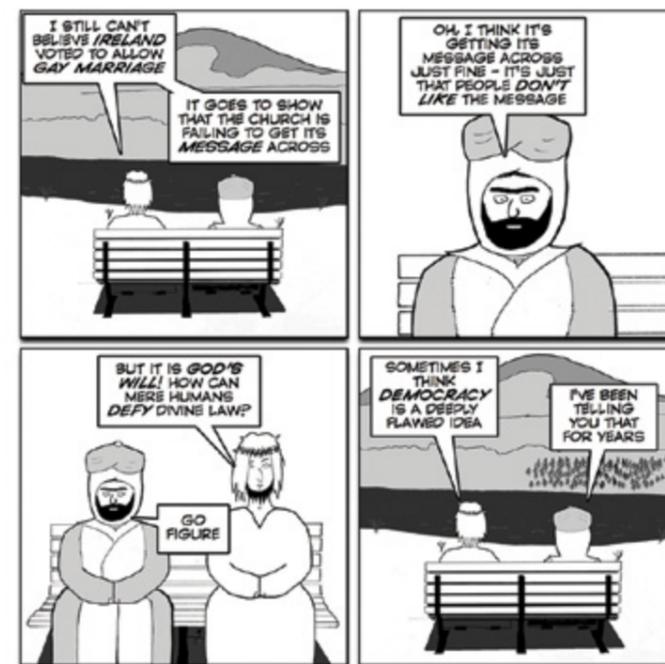
Proposer des questionnements pour enrichir les discussions.

Exemples de questionnements

- Faut-il tenir compte de la diffusion internationale du journal, via son site Internet ?
- Doit-on craindre que la caricature soit diffusée sur les réseaux sociaux, en dehors de tout contexte éditorial ? Si oui, doit-on en tenir compte ?
- Le fait que le journal soit généraliste (et non un hebdomadaire contestataire comme *Charlie Hebdo*) change-t-il la donne ?
- Caricaturer une seule religion au lieu de deux comme ici changerait-il votre décision ?
- Ces publications peuvent-elles être des leviers pour plus de tolérance et de dialogue ? Si oui, comment ?
- Comment accompagner éventuellement la publication de la caricature ? (article explicatif, etc.)

JESUS AND MO

Jesus and Mo est un récit humoristique hebdomadaire diffusé sur le site Internet <http://www.jesusandmo.net/> et mettant en scène Jésus et Mohammed. Le récit suivant est un exemple de la façon dont les auteurs font de l'humour avec les religions.



© Jesus and Mo/www.jesusandmo.net

Traduction :

— Je n'en reviens toujours pas que l'Irlande ait voté pour le mariage homosexuel. Cela montre que l'Église ne parvient pas à transmettre son message.

— Oh, je pense qu'il n'y a pas de problème avec la diffusion du message – c'est juste que les gens N'AIMENT PAS le message.

— Mais il en va de la volonté de Dieu! Comment de simples humains peuvent-ils défier la loi divine ?

— Va comprendre.

— Parfois, je pense que la démocratie est une idée très imparfaite.

— Cela fait des années que je te le dis.

ACTIVITÉ

7

Projet (50 min.)

Dans le cadre d'un projet de solidarité ou de l'organisation d'un voyage scolaire, une vente de t-shirts est organisée dans l'école. Chaque classe peut présenter un projet de caricature prônant le bien-vivre ensemble et la tienne y participe.

En sous-groupes de 3 ou 4 élèves, chercher une caricature à proposer à la classe, en se posant des questions et en argumentant son choix à l'aide de celles-ci :

1. Quel message voulons-nous faire passer ?
2. La caricature ne pourrait-elle pas heurter un certain public dans l'école ? Si oui, qui ? Et pourquoi néanmoins choisir de la diffuser ?
3. Cela pourrait-il porter à conséquence si une photo du t-shirt était diffusée via les réseaux sociaux/via Facebook ou Twitter ?

Alternative : créer des panneaux à afficher dans l'école au lieu des t-shirts.

Comprendre la
complexité des
identités
journalistiques